L'ÉNERGIE, OXYGÈNE DE LA RENAISSANCE INDUSTRIELLE

Avis présenté par la commission
Développement économique, industrialisation élargie énergie
Autosaisine – Avis adopté en séance plénière du 5 novembre 2026



Avis & Rapport

CESER Grand Est

Contexte et rôle du CESER

Cet avis s'inscrit dans le prolongement de l'avis sur la « Renaissance industrielle » de 2025, en abordant la question énergétique sous l'angle du développement industriel. L'accès à une énergie décarbonée, compétitive et disponible en quantité suffisante constitue en effet un facteur clé de la réussite de la Renaissance industrielle.

Dans un contexte marqué par les impératifs de décarbonation et de préservation de l'environnement, l'intensification des tensions géopolitiques et les questions prégnantes de souveraineté, l'énergie est devenue un enjeu stratégique majeur pour la pérennité de l'industrie.

La décarbonation des activités industrielles n'est plus seulement un levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elle constitue également un moyen de réduire notre dépendance aux énergies fossiles, importées, et de préserver notre capacité industrielle.

L'accès à une énergie décarbonée revêt une importance particulière dans le Grand Est, où l'industrie représente près d'un tiers de la consommation finale d'énergie. L'industrie régionale se distingue par le recours à une proportion de gaz naturel bien supérieure à la moyenne nationale, du fait de la structure de son tissu industriel, plusieurs secteurs énergivores recourant fortement au gaz pour leurs procédés.

Des leviers existent pour réduire cette dépendance au gaz tout en préservant sa compétitivité. Ils doivent être mobilisés dans le cadre d'une démarche globale combinant sobriété et efficacité énergétiques, ainsi que substitution des énergies fossiles, notamment par l'électrification, lorsque celle-ci est techniquement et économiquement pertinente.

Pour s'électrifier, la France dispose d'atouts, notamment un système de production électrique largement décarboné et un prix de l'électricité inférieur à la moyenne européenne. La préservation de ces atouts dépendra toutefois de la capacité à maintenir un niveau d'investissement suffisant pour moderniser et développer les infrastructures. Elle suppose également de sécuriser l'approvisionnement en intrants, matériaux et métaux critiques nécessaires aux filières énergétiques.

Ces enjeux ont également des répercussions territoriales. Les projets industriels s'enracinent dans des territoires qui disposent de capacités d'action dans le cadre de leurs compétences. C'est à l'échelle infrarégionale que les besoins industriels peuvent être appréhendés finement et que se prennent de nombreuses décisions d'aménagement du territoire. C'est également à cette échelle que doit être recherchée l'acceptabilité sociale des projets, grâce à la concertation avec les acteurs locaux et la population. Enfin, c'est là que peuvent être conçues et mises en œuvre des solutions d'infrastructures mutualisées, de réseaux de chaleur et de boucles d'autoconsommation collective.

Cet avis et les préconisations formulées visent à donner plus d'envergure à l'action engagée par la Région tout en lui permettant d'être plus en phase avec la réalité vécue sur les territoires et les besoins exprimés par les entreprises.

Recommandations et préconisations

Le CESER fait 8 préconisations organisées autour de deux orientations stratégiques :

- **Sécuriser l'accès de l'industrie à une énergie décarbonée par une planification à long terme**

Les acteurs économiques ont besoin de visibilité sur les choix énergétiques pour l'avenir afin de pouvoir investir en confiance. À cette fin, le CESER estime nécessaire de réaliser une cartographie indiquant les ressources énergétiques existantes, les projets prévus à 5 ans et les potentiels de développement énergétique à plus long terme (préconisation 1).

Le CESER identifie un déficit de coordination entre les pouvoirs publics, les gestionnaires de réseaux, les fournisseurs d'énergie et les industriels, qui ne raisonnent pas toujours aux mêmes échelles spatiales et temporelles. Il préconise donc de préciser et renforcer le rôle du Comité régional de l'énergie dans l'animation d'un dialogue stratégique sur la planification énergétique régionale (préconisation 2).

- **Amplifier dans la durée l'accompagnement des territoires et les rendre plus robustes face aux crises énergétiques**

En dépit d'avancées en matière de performance énergétique des progrès restent possibles.
C'est tout particulièrement vrai du côté des PME, qui disposent souvent de moyens limités. Aussi, les PME doivent bénéficier d'un accompagnement renforcé pour qu'elles s'engagent pleinement dans un plan d'actions en matière de performance énergétique dont la sobriété, de management stratégique de l'énergie et d'électrification des procédés (préconisation 5).

Les territoires qui souhaitent se réindustrialiser ont intérêt à favoriser l'émergence d'écosystèmes énergétiques locaux, complétant les réseaux énergétiques existants.

Pour le CESER, les territoires engagés dans des démarches d'écologie industrielle doivent être incités à expérimenter des solutions de couplage énergétique mutualisées, adaptées aux besoins des établissements industriels, afin de favoriser la flexibilité des usages (préconisation 7).



Christèle MARON
Présidente
de la commission



Dominique LEDEMÉ
Vice-président
de la commission



Karl TOMBRE
Rapporteur
de la commission

CESER Grand Est

Strasbourg

1 Place Adrien Zeller
67000
03 88 15 68 00

Châlons-en-Champagne

5 rue de Jéricho
51037
03 26 70 31 79

Metz

Place Gabriel Hocquard
57036
03 87 33 60 26

www.ceser-grandest.fr

company/ceser-grand-est

@cesergrandest